



## ATTESTATION d'AFFILIATION à la **Fédération Française du Sport Boules**

Je soussigné **Monsieur Jean-Claude POYOT**,

Président de la **FEDERATION FRANCAISE DU SPORT BOULES**,

agrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le n° SAG 10603, certifie que :

° l'ASSOCIATION :

**UNION SPORTIVE NANTIAI SPORT BOULE**

Déclarée en Préfecture

**LE 04/08/2011**

*est affiliée:*

° à la Fédération Française du Sport Boules (F.F.S.B.)

° au Comité Bouliste Régional

**DU LIMOUSIN**

° au Comité Bouliste  
Départemental

**DE HAUTE VIENNE - CREUSE**

° sous le Numéro :

**LIM 87 01 11**

*" Cette affiliation court jusqu'à la fin de la saison sportive en cours et se renouvelle par tacite reconduction pour la saison sportive suivante, sauf dénonciation trois mois avant l'échéance ci-dessus définie, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à votre Comité Bouliste Départemental, qui en informera le C.B.R. et la F.F.S.B. "*

*(article 2.2 du R.I.A. FFSB)*

Vous devrez informer chaque année votre C.B.D. des modifications éventuelles :

- de vos Statuts, du Siège social, du Nom de l'Association ou de la Section ...
- des renouvellements périodiques des membres du Bureau ...

*Le défaut d'information sur ces différents points ou le non respect des règles liées à cette affiliation serait susceptible d'entraîner le retrait de l'agrément de la Fédération.*

**Fait pour servir et valoir ce que de droit à Villeurbanne le 28 Janvier 2012**

**Le Président de la F.F.S.B.**



**J.-C. POYOT**